



AVIS AU PUBLIC URBANISME

Plan d'aménagement particulier - quartier existant « bande de construction »

Il est porté à la connaissance du public que les documents relatifs à la modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier – quartier existant « bande de construction » concernant les limites des surfaces constructibles, élaborés par le bureau Zilmpland s.à.r.l. de L- 8308 Capellen, sont déposés pendant trente jours du 4 janvier 2019 au 4 février 2019 inclusivement à la maison communale, où le public pourra en prendre connaissance.

La présente est faite en conformité de l'art. 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain modifiée par la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus ».

Le dépôt portant invitation à prendre connaissance des pièces est publié par voie d'affiches apposées dans la commune de la manière usuelle, ainsi que dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-duché de Luxembourg. Le dépôt ainsi que la modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier sont publiés sur le site internet www.helperknapp.lu. Endéans le délai visé à l'alinéa 1^{er}, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, sous peine de forclusion.

Tuntange, le 2 janvier 2019

Le collège des bourgmestre et échevins

Paul Mangen, Jean-Claude Mathekowitsch, Christiane Eicher-Karier, Patrick Ludwig